MAIRIE DE PARIS

Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration

2012 DPVI 66 Subventions (60.500 euros) à 13 associations et conventions avec 7 associations menant des actions au titre de la politique de la ville sur le quartier Flandre (19e) dans le cadre de la Région.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Une enveloppe régionale d'un montant annuel de 328 090 € est attribuée aux projets parisiens au titre de l'animation sociale des quartiers. Les projets doivent être menés dans l'une des 9 Zones urbaines sensibles du territoire.

123 125 habitants sont concernés répartis dans les quartiers suivants :

- 10ème arrondissement, quartier Porte Saint Denis, Porte Saint Martin, classement Insee groupe D, nombre d'habitants : 30 346 ;
- 11ème arrondissement, quartier Fontaine au Roi, groupe D, nombre d'habitants : 25 723 ;
- 17ème arrondissement, quartier Porte de Saint Ouen, Porte de Clichy, groupe C, nombre d'habitants : 10 421 ;
- 18ème arrondissement quartier la Chapelle, ensemble Habitat Bon Marché (HBM) Aubervilliers, groupe C, 2 906 habitants ;
- 18ème arrondissement, quartier Porte Montmartre, groupe C, 8 271 habitants ;
- 18ème arrondissement, quartier la Goutte d'Or, groupe D, 22 017 habitants ;
- 19ème arrondissement, quartier Flandre, groupe C, 9 457 habitants ;
- 20ème arrondissement, quartier Belleville, HBM Ménilmontant, groupe D, 13 984 habitants.

L'instruction des demandes de subventions est assurée par les services de la Ville de Paris qui saisissent la Région d'une liste d'actions pour lesquelles l'aide régionale est sollicitée en fonctionnement. La programmation annuelle définitive est arrêtée conjointement par la Région et la Ville de Paris. La subvention globale de la Région est attribuée à la Ville qui procède par délibération à l'individualisation des crédits. Après approbation du programme d'actions par le Conseil Régional, une avance de 50% est versée à la Ville, sur demande d'appel de fonds, à charge pour elle de soutenir les bénéficiaires. Le solde de 50% est versé sur présentation d'un bilan financier et descriptif des actions.

La Ville est responsable du bon emploi de l'aide régionale qui est accordée, par son intermédiaire, aux porteurs de projet (associations, bailleurs…).

Pour chaque action, la fiche projet transmise à la Région décrit les objectifs, le contenu,…Sur cette base, la Ville atteste chaque année que les actions ont bien été réalisées.

Pour l'année 2012 et pour le quartier Flandre (19e), les propositions de subventions régionales en faveur des associations sont les suivantes :

Association Arsmedia.
Atelier 19, réenchanter la ville.
Montant de la subvention proposée : 1 500 €.

Association Clichés Urbains.
Ateliers photographiques de proximité.

Montant de la subvention proposée : 1 000 €.

Association Entraide et Espoir.
Action intitulée les femmes du monde.
Montant de la subvention proposée : 2 000 €

Association La Déferlante.
Festival On s'la joue.
Montant de la subvention proposée : 2 000 €.

Association Les yeux blancs.
Atelier de pratique et de création théâtrale En scène Toute ! Les héroïnes modernes.
Montant de la subvention proposée : 1 000 €.

Pépinière Mathis.
Soutien et développement à la vie associative.
Montant de la subvention proposée : 16 000 €.

Paris Acasa Futsal
Dynamisation et valorisation par le sport.
Montant de la subvention proposée : 1 000 €

Projets-19. 2 actions
Fonds de participation des habitants du 19è.
Montant de la subvention proposée : 3 000 €.
Action intitulée pour l'emploi dans les quartiers.
Montant de la subvention proposée : 4 000 €.

Régie de quartier du 19è Nord. 3 actions.
Actions de proximité dans la cité Michelet. Montant de la subvention proposée : 3 200 €.
Action intitulée Mon quartier n'est pas une poubelle. Montant de la subvention proposée : 1 000 €.
Ateliers mosaïques. Montant de la subvention proposée : 2 000 €.

L'Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultations (L'EPOC).
Permanences d'accueil et de suivi psychologique.
Montant de la subvention proposée : 11 000 €.

Maison des Copains de la Villette. 3 actions.
Action réussite lycéen. Montant de la subvention proposée : 3000 €
Animation du lien et développement social local. Montant de la
subvention proposée : 2 000 €.
Médiation. Montant de la subvention proposée : 1 000 €.

Espace 19.
Action de médiation socioculturelle. Montant de la subvention proposée : 1 500 €
Animation en pieds d'immeubles. Montant de la subvention proposée : 1500 €

Association Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion (Lire à Paris).
Bibliothèque hors les murs.
Montant de la subvention proposée : 2 800 €.

Il vous est donc proposé d'attribuer des subventions d'un montant total de 60 500 € aux associations précitées.

La dépense totale correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne 15006-provision pour subventions de fonctionnement –versement subventions régionales.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DPVI 66 Subventions (60.500 euros) à 13 associations et conventions avec 7 associations menant des actions au titre de la politique de la ville sur le quartier Flandre (19e) dans le cadre de la Région.

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14,

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 et l'avenant de prorogation voté le 14 décembre 2011,

Vu le projet de délibération en date du , par lequel M. Le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à des associations œuvrant pour la politique de la Ville sur le 19ème arrondissement,

Vu la délibération CR 30-07 adoptée le 13 mars 2007 modifiée par la délibération CR 71-08 du 26 juin 2008 régissant les interventions de la Région en matière de Politique de la Ville,

Vu le budget 2011 de la Région Ile de France mentionnant la reconduction du financement du dispositif à l'identique pour l'année 2011.

Vu la délibération du Conseil de Paris votée le 30 septembre 2008 approuvant la signature d'une convention entre la Ville de Paris et le Conseil Régional d'Ile de France.

Vu l'avis du Conseil du 19ème arrondissement de Paris en date du

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD au nom de la 5ème Commission.

Délibère

Article 1 : Une subvention de 1 500 € est attribuée à l'association Arsmédia (13126 / X09325 / 2012-05375), pour l'action Atelier 19 réenchanter la ville.

Article 2 : Une subvention de 1 000 € est attribuée à l'association Clichés Urbains (12649, X03548, 2012-05376), pour des ateliers photographiques de proximité.

Article 3 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association Entraide et Espoir (18290 / X07003 / 2012-05377), pour une action intitulée Mieux vivre ensemble à Flandre Curial-Cambrai : femmes du monde.

Article 4 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à la compagnie La Déferlante (13065 / X08375 / 2012-05379), pour le festival On s'la joue.

Article 5 : Une subvention de 1 000 € est accordée à l'association Les yeux blancs (12666 / X09326 / 2012-05379), pour un atelier de pratique et de création théâtrale En scène Toute ! Les héroïnes modernes.

Article 6 : Une subvention de 16 000 € est attribuée à l'association Pépinière Mathis (13707 / X03161 / 2012-05380), pour un soutien et un développement à la vie associative. Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 7 : Une subvention de 1 000 € est attribuée à l'association Paris Acasa Futsal (7185 / 7185 / 2012-05381), pour une dynamisation et une valorisation par le sport.

Article 8 : Une subvention globale de 7 000 € est attribuée à l'association Projets-19 (D03341 / 11085), pour un fonds de participation des habitants du 19è (3000 € 2012-05382) et une action intitulée Pour l'emploi dans les quartiers (4000 € 2012-05383). Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 9 : Une subvention globale de 6 200 € est attribuée à la Régie de Quartier du 19è Nord (11485 / X02717), pour une action de proximité dans la cité Michelet (3 200 € 2012-05384), une action intitulée Mon quartier n'est pas une poubelle (1 000 € 2012-05385), un atelier mosaïques (2 000 € 2012-05386). Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 10 : Une subvention de 12 000 € est attribuée à l'association L'Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultations (l'EPOC) (10266 / X06400 / 2012-05387), pour des permanences d'accueil et de suivi psychologique. Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 11 : Une subvention globale de 6 000 € est attribuée à la Maison des Copains de la Villette (MCV) (D08079 / 14869), pour une action réussite lycéens (3000 € 2012-05388), une animation du lien et développement social local (2000 € 2012-05389) et un projet médiation (1 500 € 2012-05390). Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 12 : Une subvention globale de 3 000 € est attribuée à Espace 19 (246/D00172), pour une action de médiation socioculturelle (1500 € 2012-05391) et une animation en pieds d'immeubles (1500 € 2012-05392). Monsieur le Maire de Pais est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 13 : Une subvention de 2 800 € est attribuée à l'association Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion à Paris (Lire à Paris) (16396 / D00457 / 2012-05393), pour une bibliothèque hors les murs. Monsieur le Maire de Pais est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 14 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 60 500 €, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15006 - provision pour subventions de fonctionnement et versement de subventions régionales du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.